

Message no 75 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Comptes de la commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2018
– Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 75 concernant les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2018.

Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis présente, à la clôture de l'année 2018, un bénéfice de 2 910 179 fr. 97 contre un bénéfice prévu de 334 040 francs au budget 2018. Cette situation représente une amélioration de 2 576 139 fr. 97 du budget de fonctionnement.

Ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce aux recettes des différents impôts. Ainsi, le résultat avant amortissements extraordinaires s'élève à 4 659 891 fr. 27. Ce résultat a permis de procéder à des amortissements extraordinaires de 1 749 711 fr. 30.

Pour mémoire, le résultat des comptes 2017 présentait un excédent de revenu de 12 423 823 fr. 82 avant amortissements, incluant le gain comptable de 7 175 050 fr. 35 réalisé sur les ventes de terrain du lotissement de Montmoirin.

Ce bon résultat est dû à

- une croissance des recettes d'impôts par rapport au budget de 3 870 816 francs. Cette croissance est très marquée pour la fiscalité des personnes physiques ainsi que pour les impôts liés aux mutations immobilières des personnes physiques.

	Fr.	Ecart en%
○ impôts des personnes physiques	1'746'845.00	+ 10.05
○ impôts des personnes morales	278'907.00	+ 6.92
○ contributions immobilières	275'746.00	+ 13.45
○ impôts sur les gains immobiliers	394'183.00	+ 65.70
○ les autres impôts (incluant les mutations immobilières)	1'175'135.00	+ 159.58

- une croissance des autres revenus par rapport au budget de 695 583 francs, répartie comme suit

	Fr.	Ecart en%
○ revenus des biens	68'700.00	+ 4.04
○ contributions, émoluments, taxes	419'671.00	+ 5.59
○ dédommagement de collectivités	80'829.00	+ 47.52
○ subventions	113'869.00	+ 6.77

- S'agissant des charges, il y a une augmentation par rapport au budget d'environ 240 127 francs.

Comptes des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 11 055 834 fr. 45; ce montant a été porté en augmentation du patrimoine. Le budget prévoyait 18 917 460 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Il faut savoir que les dépenses d'investissement les plus importantes de l'année 2018 sont, sans surprise, les dépenses liées à la construction de l'école des Pléiades et aux travaux d'aménagement de la gare.

Contenu

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie aux explications détaillées sur les comptes 2018 figurant sous Chapitre 9. Finances et impôts du Rapport de gestion 2018 de la commune de Châtel-St-Denis.

Synthèse

L'année 2018 est marquée par les éléments principaux suivants:

- Des recettes fiscales en dessus des prévisions;
- Des charges maîtrisées;
- La création d'une provision de 900 000 francs pour le risque de la modification de la Caisse de Prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg;
- La marge d'autofinancement (MNA) actuelle de 6 940 916 francs permet à notre Ville de financer les investissements futurs;
- La réalisation des investissements à hauteur de 11 055 834 fr. 45, dont 7 381 662 fr. 85 pour la construction de l'école des Pléiades.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2018 de la Ville de Châtel-St-Denis tels qu'il les a arrêtés.

Châtel-St-Denis, avril 2019

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 75 du Conseil communal, du 2 avril 2019;
- le rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Les comptes de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2018 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des charges:	Fr.	42'787'184.23
Total des revenus:	Fr.	45'697'364.20
<hr/>		
Résultat (bénéfice):	Fr.	2'910'179.97

Article 2

Les comptes des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2018 sont approuvés tels que présentés, à savoir:

Total des dépenses:	Fr.	12'210'403.50
Total des recettes:	Fr.	1'154'569.05
<hr/>		
Résultat (excédent de dépenses):	Fr.	11'055'834.45

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet à référendum.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain